



## Enlèvement de la garde de la mère

-----  
Par Ben10

Bonjour,

Je viens de m'installer avec ma compagne et ses 2 filles, seulement la plus grande a préféré aller habiter avec son père pour rester dans la même école de ses copines.

Ma belle fille a donc rédigé un courrier au juge pour aller habiter avec son père et à aussi demander que sa petite sœur les rejoignent...

Ma compagne a donc peur de perdre aussi la garde de sa plus jeune fille car le juge peu vouloir laisser les sœurs ensemble...

Ma compagne est très affectée par cette situation qui la dépasse, connaissez-vous un moyen pour qu'elle ne perde pas la garde de sa plus jeune fille ?

Merci pour vos témoignages.

Ben10

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le parent qui s'éloigne volontairement prend le risque de ne plus avoir la résidence de ses enfants.

Le juge statue en fonction de l'intérêt des enfants et de conserver le plus possible leurs repères habituels et les liens avec leurs 2 parents.

Sauf si le père ne le souhaite pas, le juge va fort probablement lui transférer la résidence principale des enfants, la mère aura un DVH. Celui ci peut être différent selon l'âge des enfants.

-----  
Par kang74

Bonjour

La seule solution était de ne pas éloigner ses filles de leurs repères et de leur père car je suppose que l'audience jaf fait suite à cela ?

Par de là, le meilleur moyen d'y arriver, c'est de décider de se rapprocher de leurs repères et de leur père , car oui, les enfants n'ont pas à assumer un choix qui n'est pas le leur en vivant séparément .

Bien évidemment, votre compagne a pris soin d'avoir un avocat pour limiter la casse ( notamment pension alimentaire et les trajets)et qui a dû, quand même, lui expliquer tout cela .

NB : on enlève rien à la mère , les enfants ne sont pas sa propriété .

Elle seule a fait ce choix, d'éloigner les enfants de leurs repères ... et de leur père .